

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2013

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry – POLASTRO Maryse – IZQUIERDO Françoise (Adjoints)  
BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – BELOTTI Michel – BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE Véronique –  
VANPARYS Odette

Mme GOMEZ Jacqueline donne pouvoir à Mme POLASTRO Maryse

**Absente Excusée** : SALIGNAC Elisabeth

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente :  
**APPROUVE** à l'unanimité.

## **1. Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la CPA**

Après avoir pris connaissance des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CPA relatifs à :

- ✓ Transfert de la piscine de Cabriès
- ✓ Intégration de la 1<sup>ère</sup> part de la Dotation de Solidarité Communautaire,
- ✓ Charges transférées par les Communes de Gardanne et Gréasque

A l'unanimité des membres Présents ou représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CPA

## **2. Avis sur projet du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation, et après la phase de concertation publique, le Conseil a pris connaissance du premier bilan général de la concertation. A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, Le Conseil

- **EMET un Avis Favorable** sur le projet de PPRI dont le contenu a évolué à l'issue de la phase de concertation

## **3. Convention relative à l'instruction des autorisations du droit des sols de la Commune de Saint Paul Lez Durance par le service Instructeur de la Ville d'Aix en Provence**

Suite au désengagement de l'Etat sur les tâches d'instruction des autorisations du droit des sols, la Commune va devoir prendre en charge directement l'ensemble de l'instruction des demandes de permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisme .... Pour répondre aux besoins de certaines Communes non autonomes en urbanisme (sans instructeurs ADS), la CPA a souhaité mutualisé ce besoin en proposant un dispositif de convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme des Communes intéressées par le service instructeur de la Ville d'Aix en Provence, sans incidence financière pour la Commune.

Après avoir pris connaissance du projet de convention le Conseil Municipal, **Par 1 Voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 10 POUR**

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à l'instruction des autorisations droits de sols de la Commune de Saint Paul Lez Durance par le service instructeur de la Ville d'Aix en Provence
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention
- **DIT Que** la Commune intégrera le dispositif au 01/01/2014

## **4. Protection de la Forêt – programme de Travaux 2014 par les Forestiers Sapeurs de Conseil Général**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** le programme de travaux présentés pour 2014
- **SOLLICITE** l'intervention du Conseil Général pour la réalisation des travaux d'entretien Poudrières des Capelles pour 8ha (Tranche Ferme).

## **5. Service de l'Eau et de l'Assainissement**

- **Révision des tarifs de l'Eau et de l'Assainissement**
- **Approbation des règlements du Service de l'Eau et de l'Assainissement collectif**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **FIXE** les tarifs suivants pour la facturation 2014
  - **Fourniture EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT**
    - Abonnés Village
      - ✓ 0.690 € le m3 d'eau consommée en 2014
      - ✓ 0.460 € la redevance assainissement en prenant pour référence le m3 d'eau consommée
    - Abonnés Ecarts et Zone Industrielle (Révision suite à augmentation de l'eau potable achetée au CEA)
      - ✓ 2.067 € le m3 d'eau consommée en 2014
      - ✓ 0.460 la redevance assainissement en prenant pour référence le m3 d'eau consommée

➤ **Branchement au Réseau d'Eau : TTC**

Branchement Ø 20		Branchement Ø 32	
Jusqu'à 7 ml :	1 428.00 €	Jusqu'à 7 ml :	1 938.00 €
Supplément au-delà de 7 ml :	95.00 € le ml	Supplément au-delà de 7 ml :	102.00 € le ml
Fourniture et Pose compteur :		Fourniture et Pose compteur :	
Ø 15 :	122.00 €	Ø 30 et 40 :	459.00 €
Ø 20 :	153.00 €		

➤ **Branchement au Réseau Assainissement : TTC**

➤ Jusqu'à 7 ml :	1 734.00 €
➤ Supplément au-delà de 7 ml :	143.00 € le ml
➤ Si diamètre (dn) 160 plus value supplémentaire	28.00 € le ml

• **INSTAURE un forfait Assainissement pour certains cas particuliers**

➤ Abonnés avec Branchement assainissement sans eau

Application d'un forfait selon le barème suivant :

- 30 m3 pour 1 personne
- 60 m3 pour 2 personnes
- 90 m3 pour 3 personnes
- 120 m3 pour 4 personnes et +

➤ Abonnés avec branchement eau assainissement et forage

- ✓ Eau : Tarification au m3 d'eau consommé
- ✓ Assainissement : Si consommation eau inférieure à la consommation forfaitaire alors appliquer le forfait m3 détaillé ci-dessus, sinon application de la consommation réelle.

- **APPROUVE** les nouveaux règlements du service de l'eau et du service de l'assainissement collectif qui seront transmis par courrier aux abonnés et joints à tout nouveau contrat d'abonnement.

6. **Révision du tarif des concessions au Cimetière Communal et fixation tarif Columbarium**

Suite à la mise en place du nouveau columbarium (24 places) dans le nouveau cimetière, il convient de fixer le prix de vente et à cet effet réviser les tarifs des concessions (non révisées depuis 10 ans). A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTÉ** la révision du tarif des concessions du cimetière communal et **FIXE** le prix à :
  - Concession perpétuelle : 250.00 €
  - Concession trentenaire : 100.00 €
- **FIXE** le prix d'une case de columbarium dans le nouveau cimetière à :
  - Pour Concession perpétuelle : 550.00 € + frais concession
  - Pour Concession trentenaire : 170.00 € + frais concession

Pour mémoire, le prix d'une case de columbarium ancien cimetière

- Concession perpétuelle: 486.00 € + frais concession
- Concession trentenaire : 148.00 € + frais concession

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.